



# Cercle des Nageurs de Draguignan

## GROUPES « COMPETITION »

### Présentation

#### Charte du Nageur et contrat d'engagement

Être adhérent au club et intégrer les groupes compétitions c'est bénéficier d'un entraînement privilégié dans un groupe à l'effectif restreint pour un nombre d'heures conséquent, c'est également s'engager à respecter certaines règles.

Il est donc demandé aux nageurs de :

- ✓ respecter les locaux du club et ceux des structures qui nous accueillent :(vestiaires, toilettes, et local du club)
- ✓ respecter les entraîneurs et les autres nageurs c'est :

être ponctuel,

prévenir son entraîneur en cas d'absence,

avoir une attitude correcte (politesse),

respecter les consignes données,

prendre soin du matériel mis à disposition par le club.

faire partie d'une équipe et en accepter les règles

La compétition amène des satisfactions mais aussi son lot de contraintes :

- ✓ présence régulière aux entraînements selon les horaires fixés en début de saison, avec l'ensemble de son matériel
- ✓ participation aux compétitions selon le calendrier donné en début de saison et tout particulièrement aux compétitions par équipe
- ✓ se comporter de manière correcte lors des déplacements.

Intégrer un groupe compétition implique d'accepter l'ensemble des avantages, des valeurs mais aussi des contraintes inhérentes à cette catégorie de nageurs.

En annexe à cette présentation, figure un document nommé « Charte du Nageur » qui reprend plus en détail cet écrit, Vous y trouverez annexé le « Contrat d'engagement » dont la signature par le nageur et ses parents vaut acceptation des conditions d'intégration au groupe.

**Le Cercle des Nageurs vous souhaite la bienvenue en son sein et espère que vous trouverez du plaisir, une bonne prise en charge afin de vous amener vers une amélioration dès votre technique et de vos performances.**



# Cercle des Nageurs de Draguignan

## CHARTRE DU NAGEUR

### Cercle des Nageurs de Draguignan

Tous les nageurs du groupe sont tenus d'assister aux séances d'entraînement selon les horaires définis par le planning et en concertation avec leur entraîneur.

Toute absence, ou départ anticipé, doit être signalé à l'entraîneur. Les retards doivent être motivés et ne sauraient être récurrents, sous réserve d'avertissement.

#### Discipline :

En cas d'indiscipline, lorsque les nageurs sont placés sous la responsabilité du club, l'entraîneur avisera dans un premier temps directement le nageur ou les nageurs concernés. En cas de récidive, ou selon la gravité des faits, il avisera le Conseil d'Administration et les parents, ce qui pourra décider après concertation d'une suspension du nageur ou des nageurs pour une période donnée. En cas de désaccord important et en l'absence de conciliation, cela entraînera l'éviction définitive du groupe de compétition. Dans ce cas précis, le(s) nageur(s) concerné(s) pourront rejoindre le groupe loisir correspondant à leur catégorie d'âge afin de pouvoir poursuivre sa pratique. En cas de refus de cette proposition, le Conseil d'Administration prendra acte de la démission du (ou des) nageur(s). Aucun remboursement ne sera accordé pour ce départ que ce soit vers les groupes de loisirs, ou du club.

La discipline et le respect sont de rigueur en tous lieux : entraînements, compétitions, stages.

#### Inscription à une compétition :

Le Cercle des Nageurs de Draguignan a pour vocation première, la pratique sportive de la natation en loisir comme en compétition. **Concernant les compétiteurs, il est rappelé que la participation aux compétitions pour lesquels ils sont engagés est obligatoire.** Les engagements sont décidés par l'entraîneur au regard de grilles d'engagements, du règlement de la compétition, de la condition physique du nageur, et de son sérieux. Le programme sportif communiqué en début d'année n'entraîne pas une participation automatique à l'ensemble des compétitions du calendrier sportif.

Chaque nageur recevra de la main de l'entraîneur ou par mail, une convocation une semaine avant la compétition. Elle sera rendue signée par les parents avec confirmation de la participation. L'absence non déclarée à une compétition est susceptible de générer des amendes ou d'invalider la participation d'une équipe, elle pourra donc être sanctionnée, par l'entraîneur après avis du conseil d'administration ou du bureau.

Quand un nageur est engagé à une compétition, les frais d'engagement sont généralement réglés par le club. En cas d'absence injustifiée, les familles devront rembourser les frais engagés inutilement.

#### Tenue vestimentaire :

Le tee-shirt et le bonnet de bain à l'effigie du club sont obligatoires lors des compétitions, ils servent à identifier les nageurs et renforcent l'esprit d'équipe.

#### Abandon :

Lorsqu'un enfant abandonne en cours de saison sportive, les parents doivent avertir le CND par écrit de la défection du nageur. Cet abandon ne fera pas l'objet d'un remboursement de cotisation.

#### Contrat d'engagement :

Tous les nageurs sont tenus de signer le contrat d'engagement avec le club au moment de leur adhésion officielle. Ce contrat est un protocole d'entente qui explique les droits et devoirs du nageur afin qu'il comprenne les attentes du club quant à son engagement.

Les nageurs ont droit au respect des dirigeants, des entraîneurs et des autres nageurs. Ils sont traités équitablement.



# Cercle des Nageurs de Draguignan

CONTRAT D'ENGAGEMENT Cercle des Nageurs de Draguignan :

En tant que nageur, nageuse du Cercle des Nageurs de Draguignan, je m'engage à :

1. Respecter et faire respecter toutes les directives et les règlements de la Fédération Internationale de Natation Amateur (FINA) et de la Fédération Française de Natation (FFN) ainsi que ceux de mon club. Je m'engage à respecter la politique sportive arrêtée par les dirigeants.
2. Je me présente à chaque entraînement avec l'ensemble de mon matériel (palmes, plaquettes, gourde, pull-boy, lunettes, bonnets, tuba, élastique, planche, chaussures et tenues de course à pied).
3. Le temps passé dans les vestiaires ne fait pas partie de la séance, je veille donc à arriver quelques minutes avant le début de celle-ci pour être prêt à temps. Je me mets à l'eau dès que l'entraîneur le demande.
4. Suivre assidûment les séances d'entraînement programmées et justifier de mes absences et retards, (ce qui pourra arriver mais devra rester exceptionnel).
5. Écouter avec attention les consignes de mon entraîneur et les mettre en application, que ce soit au bord du bassin ou en dehors, sachant que ses directives sont réfléchies dans mon intérêt et que mon entraîneur travaille à ma réussite.
6. Soigner mon langage et mon comportement en toutes circonstances afin d'honorer le club auquel j'appartiens. Être respectueux des entraîneurs, des dirigeants et des autres nageurs. La politesse et la courtoisie contribue à un respect mutuel et réciproque.
7. Encourager mes parents à participer à l'organisation et aux activités du club.
8. Faire que l'esprit d'équipe prime sur mes succès individuels, et mon intérêt particulier.
9. Avoir une hygiène de vie adaptée à la pratique de la compétition (sommeil, alimentation ...).
10. Demeurer, lors de compétitions, à l'endroit qui m'est assigné par mon entraîneur, pour garder un esprit de cohésion et encourager les nageurs du club durant leur(s) course(s).
11. Participer à toutes les compétitions proposées par mon entraîneur et à donner le maximum dans toutes les épreuves où je suis engagé(e).
12. Accepter la décision des entraîneurs s'ils décident de ne pas m'engager sur un stage ou une compétition.
13. Représenter mon club lors de toutes les rencontres officielles, en portant l'équipement aux couleurs du club.
14. Rembourser à mon club les frais encourus lors d'une compétition pour laquelle je me serais désisté(e) une fois engagé(e).
15. Accepter les éventuelles sanctions dont je ferai l'objet pour tout manquement au dit règlement.
16. Honorer les sélections au sein des stages ou des compétitions pour lesquels je serais sélectionné(e).
17. Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations de la Charte et m'engage à les respecter. Le non-respect des termes de cet engagement pourra entraîner une éviction du groupe pour rejoindre la section de natation loisir.

Comme parent, je m'engage à honorer les coûts exigés, à respecter et faire respecter les conditions de participations au club et son règlement.

Date :

Signature du nageur :

Signature des parents :